

ÉDITION 2014

RISQUES MAJEURS, ayons les bons réflexes



- Bohars
- Brest
- Gouesnou
- Guilers
- Guipavas
- Le Relecq-Kerhuon
- Plougastel-Daoulas
- Plouzané

CONSERVEZ
SOIGNEUSEMENT
CE DOCUMENT

DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS)



MOT DES MAIRES

La prévention des risques majeurs est un sujet qui nous concerne tous. La connaissance des risques auxquels nous pouvons être confrontés, des moyens d'alerte, des mesures de protection mises en place, des conduites à tenir, est primordiale pour assurer la sauvegarde de chacun d'entre nous.

Parce que nombre des risques sont communs et que l'ensemble de nos concitoyens est amené à se déplacer sur le territoire communautaire, nous avons fait le choix de créer ensemble un outil d'information.

Ce document a pour objet de répertorier et de vous présenter les risques majeurs qui existent sur les communes de Brest métropole océane et les mesures pour y faire face. Cette information préventive doit nous permettre d'être prêts à réagir face aux événements.

▪ **ARMEL GOURVIL**

Maire de Bohars

▪ **MICHEL PHELEP**

Maire de Gouesnou

▪ **ALAIN QUEFFELEC**

Maire de Guipavas

▪ **BERNARD RIOUAL**

Maire de Plouzané

▪ **FRANÇOIS CUILLANDRE**

Maire de Brest

▪ **PIERRE OGOR**

Maire de Guilers

▪ **DOMINIQUE CAP**

Maire de Plougastel-Daoulas

▪ **YOHANN NEDELEC**

Maire du Relecq-Kerhuon



SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?	P4
LES RISQUES MAJEURS SUR NOTRE TERRITOIRE	P5
L'ALERTE	P6
LE RISQUE TECHNOLOGIQUE	P8
LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN	P10
LE RISQUE LIÉ AUX CAVITÉS SOUTERRAINES	P11
LE RISQUE SISMIQUE	P12
LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE	P14
LE RISQUE NUCLÉAIRE	P16
LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	P18
LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE	P20
LES COORDONNÉES UTILES	P22
GLOSSAIRE	P23



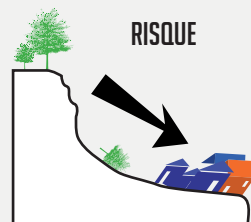
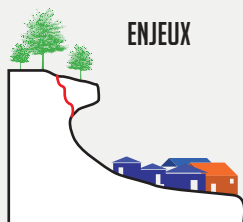
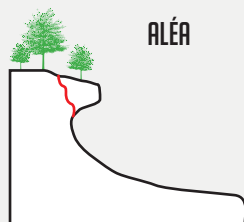
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) et s'appliquant à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeu. Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité dont les effets peuvent concerner un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelles des pouvoirs publics.

Le DICRIM a vocation à permettre aux citoyens de connaître les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, les dommages possibles, les mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Le DICRIM complète le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). Ce plan, approuvé par nos 8 communes et par Brest métropole océane, est un plan d'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques identifiés.



LES RISQUES MAJEURS SUR NOTRE TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque commune, les risques identifiés dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs.

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES	
	Submersion marine	Mouvement de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire
Bohars	X		X	X		
Brest	X	X	X	X	X	X
Gouesnou				X		
Guilers	X		X	X		
Guipavas	X		X	X	X	
Le Relecq-Kerhuon	X		X	X	X	
Plougastel-Daoulas	X		X	X	X	
Plouzané	X		X	X		

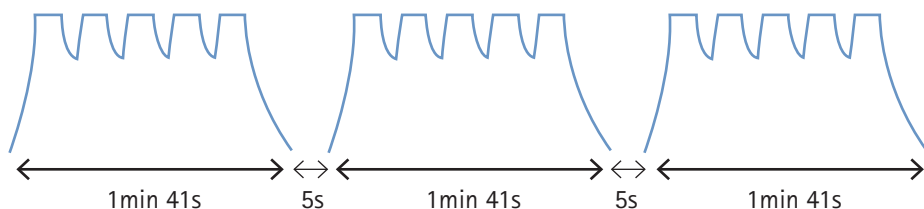
L'ensemble des communes de Brest métropole océane est exposé au risque météorologique et au risque de transport de matières dangereuses.



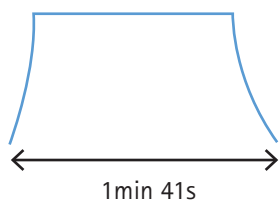
L'ALERTE

Les sirènes du Réseau National d'Alerte sont installées dans plusieurs communes de Brest métropole océane. En cas de danger grave et imminent, elles peuvent émettre un signal spécifique, identique partout en France, le signal national d'alerte.

Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes, pour chacune d'une durée d'1 minute et 41 secondes. Ces sonneries sont espacées de 5 secondes.

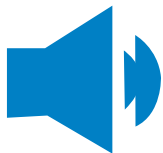


Au signal, il faut rejoindre un local clos et se mettre à l'écoute de la radio. Une convention est établie entre la préfecture du Finistère et la radio France Bleu Breizh Izel : **93.0 ou 99.3 FM**. C'est par ce moyen que vous recevrez les informations sur la nature du risque, ainsi que les premières consignes.



Le signal de fin d'alerte est diffusé par la sirène qui émet un son continu, sans changement de tonalité, durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Nota : ces sirènes font l'objet d'essais chaque premier mercredi du mois à midi.



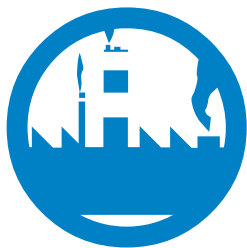
Les haut-parleurs : la Police nationale, la Gendarmerie nationale et les sapeurs-pompiers disposent de véhicules équipés de haut-parleurs, qui peuvent être utilisés pour alerter la population des secteurs menacés par un danger.

Des panneaux électroniques sont également installés dans l'agglomération. Ils peuvent être utilisés, en complément des moyens cités ci-dessus, pour diffuser des informations en temps réel.

En savoir plus :

www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/En-dehors-de-mon-domicile/Les-sirenes-d-alerte





LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

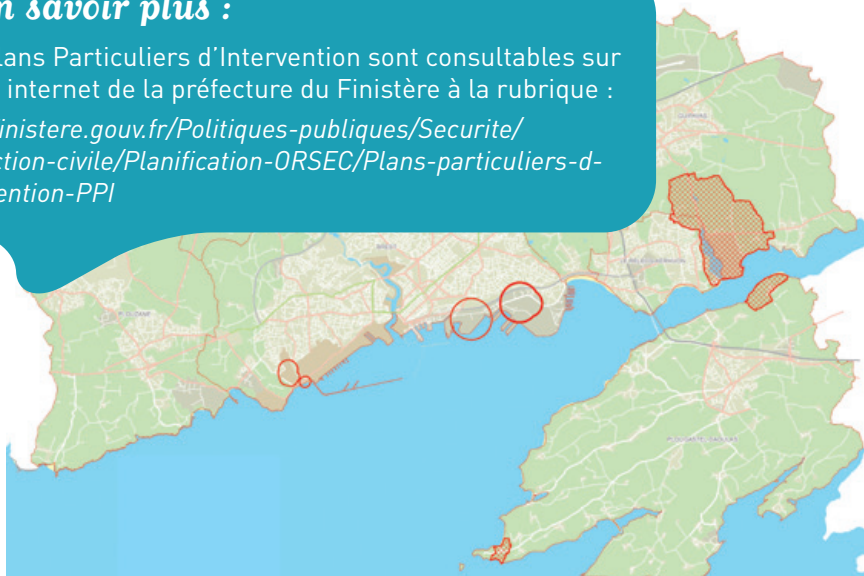
Sur le territoire de Brest métropole océane, six sites sont identifiés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) :

- Imporgal, commune de Brest (stockage et conditionnement de gaz liquéfié).
- Stockbrest 1 et Stockbrest 2, commune de Brest (stockage de produits liquides inflammables).
- Cargill, commune de Brest (stockage et transformation de graines oléagineuses et fabrication d'huile de colza et de soja).
- Dépôt de la Maison Blanche, commune de Brest (stockage de produits liquides inflammables).
- Pyrotechnie Saint-Nicolas, communes de Guipavas, du Relecq-Kerhuon et de Plougastel-Daoulas (stockage d'explosifs).

En savoir plus :

Les Plans Particuliers d'Intervention sont consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère à la rubrique :

www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Planification-ORSEC/Plans-particuliers-d-intervention-PPI



LES MESURES MISES EN ŒUVRE

- Des programmes de réduction des risques à la source réalisés par les exploitants.
- Les établissements classés SEVESO sont tenus d'élaborer des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur de leur site : le Plan d'Opération Interne (POI). Ces établissements sont soumis à des contrôles réguliers de leurs installations par la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
- Des plans de secours sont établis par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'accident : le Plan Particulier d'Intervention (PPI).
- La prise en compte des risques dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les bons réflexes



■ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



■ Écoutez la radio (France Bleu Breizh Izel : 93.0 ou 99.3 FM) et respectez les consignes des autorités.



■ Fermez portes et fenêtres, confinez les ouvertures et coupez les systèmes de ventilation.



■ Ne fumez pas.



■ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



■ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou causé par l'homme. Le déplacement peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

LES MESURES MISES EN ŒUVRE

■ Identification des zones exposées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

■ Travaux de mise en sécurité et/ou interdiction d'accès à certains sites.

■ **En savoir plus :**

www.bdmvt.net



Les bons réflexes en cas de mouvement de terrain



■ Évacuez les lieux au plus vite.



■ Ne revenez pas sur vos pas.



■ Après le mouvement de terrain, tenez-vous éloignés de la zone affectée, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé, informez les autorités et contactez votre assurance.



LE RISQUE LIÉ AUX CAVITÉS SOUTERRAINES

Les cavités souterraines sont des vides, des parties creusées à des profondeurs plus ou moins variables. Elles peuvent être naturelles ou totalement artificielles (tunnel, abri, souterrain, etc.). Ces cavités souterraines sont susceptibles de provoquer des mouvements de terrain.

MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE




- Connaissance du risque.
- Recensement des cavités souterraines par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Information et éducation sur les risques.
- Retours d'expérience.

+ *En savoir plus :*




www.bdcavite.net



Les bons réflexes

-  ■ Respectez la signalisation.
-  ■ Ne vous aventurez pas dans un tunnel ou un souterrain abandonné.
-  ■ Signalez-le(s) aux autorités en cas de découverte.

Pendant ou après un effondrement :

-  ■ Quittez au plus vite le lieu où vous vous trouvez au moment de l'accident.
-  ■ Ne revenez pas sur les lieux (sauf pour guider les secours).
-  ■ Donnez l'alerte si une personne est ensevelie.



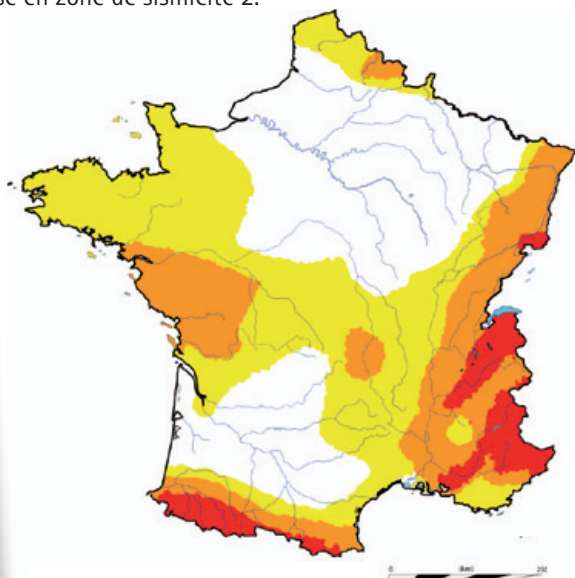
LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le département du Finistère est classé en zone de sismicité 2.

MÉMO-RISQUE :

- 30/09/2002 à 8h44 : séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter dans la région d'Hennebont (56), avec une réplique de magnitude 4,1 à 12h06.
- 11/10/2013 à 14h52 : séisme de magnitude 3,9 dans la région de Brest.
- 11/12/2013 à 23h49 : séisme de magnitude 3,5 dans la région du Faou, avec une réplique le 12/12/2013 à 3h22.



Aléa	Mouvement du sol
1 : très faible	accélération $< 0,7 \text{ m/s}^2$
2 : faible	$0,7 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 1,1 \text{ m/s}^2$
3 : modéré	$1,1 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 1,6 \text{ m/s}^2$
4 : moyen	$1,6 \text{ m/s}^2 \leq \text{accélération} < 3,0 \text{ m/s}^2$
5 : fort	accélération $\geq 3,0 \text{ m/s}^2$

MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE

- Connaissance du risque.
- Information et éducation sur les risques.
- Surveillance et prévision des phénomènes.
- Retours d'expérience.
- Prise en compte du risque lors des nouvelles constructions.

+ *En savoir plus :*
www.franceseisme.fr



Les bons réflexes

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Dans un bâtiment :



- Ne sortez pas.



- Abritez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.



- Éloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres.

Dans la rue :



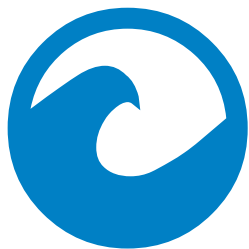
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).



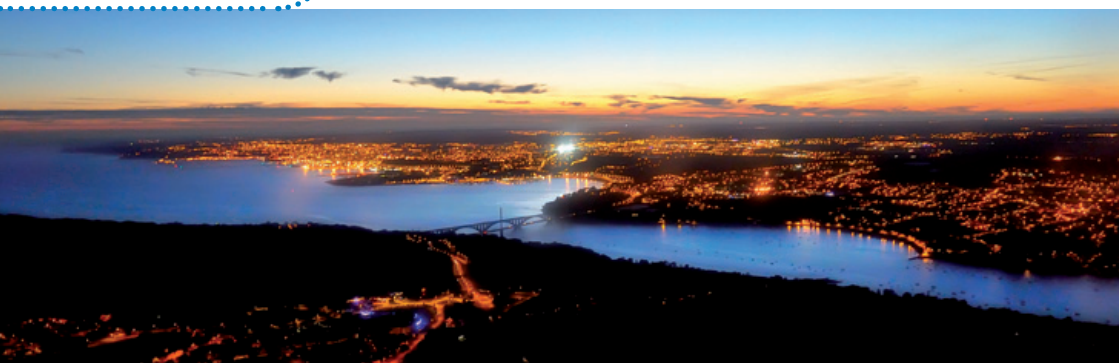
En voiture :



- Arrêtez-vous loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments...).
- Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.



LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE



Provoquées par des tempêtes violentes associées à un niveau de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales locales (estuaires, anses fermées...), les submersions marines conduisent, sur le littoral, à la suite de brèches occasionnées dans les protections naturelles (cordons ou massifs dunaires par exemple) ou artificielles, à une submersion, plus ou moins importante, des zones de faible altitude et des terrains situés à un niveau plus bas que celui de la mer.



MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE

- ☒ Connaissance du risque.
- ☒ Travaux de réduction de la vulnérabilité.
- ☒ Surveillance et prévision des phénomènes.
- ☒ Information et éducation sur les risques.
- ☒ Fermeture préventive d'espaces dangereux.
- ☒ Retours d'expérience.

Les bons réflexes



☒ Coupez l'électricité et le gaz.



☒ Réfugiez-vous en un point haut.



☒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



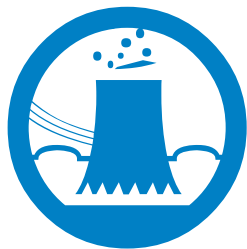
☒ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.



☒ N'empruntez en aucun cas, à pied ou en véhicules, les chaussées inondées.



☒ N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par le Maire ou les services de secours (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

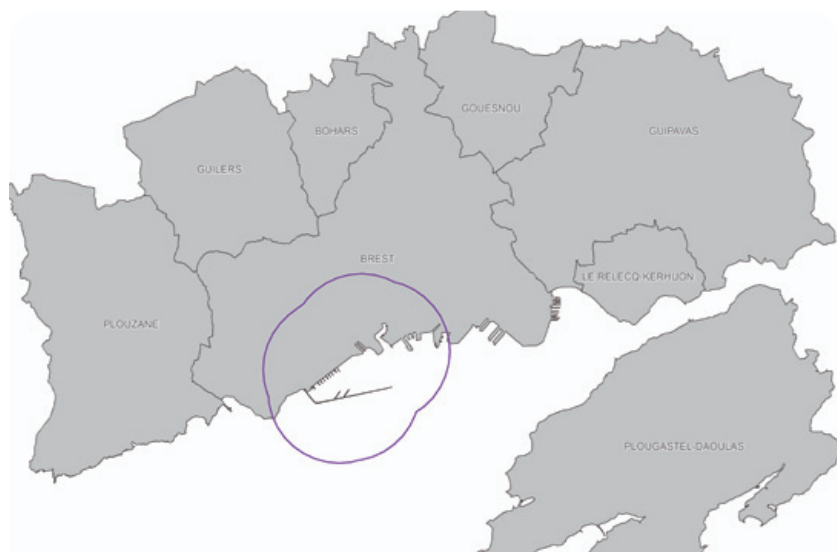


LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire, sur le territoire de Brest, fait référence au risque résultant des installations nucléaires de la Défense. Il s'agit des installations de soutien et d'entretien des bâtiments à propulsion nucléaire.

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir provoquerait une contamination de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans les cours d'eau, les lacs et les nappes phréatiques). Si la substance radioactive est en contact direct avec la personne (dépôt sur la peau par exemple), il y a contamination externe.

Si la substance radioactive pénètre dans l'organisme par inhalation (respiration d'air contaminé) ou ingestion (aliments contaminés), il y a contamination interne.



MESURES DE PRÉVENTION MISES EN OEUVRE

Le ministère de la Défense, comme tout exploitant d'installation nucléaire, prend toutes les dispositions pour réduire le risque et limiter les conséquences d'un incident éventuel :

- 3 barrières de confinement et système d'arrêt d'urgence,
- surveillance permanente et système de sécurité,
- surveillance de l'environnement (réseau de balises mesurant la radioactivité),
- à l'intérieur de la base : un Plan d'Urgence Interne (PUI).

Un plan de secours a été établi par les services de l'État et serait mis en œuvre en cas d'accident : le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

+ *En savoir plus :*

www.ppibrestilo.pref.gouv.fr

Les bons réflexes dans un 1^{er} temps :



☒ Mettez-vous à l'abri en entrant dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dans un véhicule.



☒ Fermez les fenêtres et coupez la ventilation.



☒ Écoutez la radio : France Bleu Breizh Izel sur 93.0 ou 99.3 FM.



☒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent.

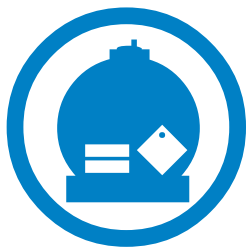
Dans un 2^e temps :



☒ Prenez de l'iode si le préfet vous en donne l'ordre.



☒ Évacuez sur demande du préfet.



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation. Les 3 principaux dangers consécutifs à un accident de transport de matières dangereuses sont **l'explosion, l'incendie et la pollution** de l'air, de l'eau et/ou du sol. Ce type d'accident peut avoir des conséquences aussi bien sur l'homme que sur les biens et sur l'environnement.

Le risque TMD est présent sur l'ensemble du territoire de Brest métropole océane mais il est plus particulièrement lié aux infrastructures suivantes :

- réseau routier, notamment les routes nationales (RN 12 et RN 165),
- voies ferrées,
- canalisations de transport de gaz,
- port de Brest.



MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE

■ Réglementation sur les travaux à proximité des canalisations.

■ Réglementations spécifiques relatives au transport de matières dangereuses par la

route, par voies ferrées ou par voie maritime.

■ Règlement intérieur du port de Brest.

Les bons réflexes en cas d'accident :



■ Évitez un sur-accident : éloignez-vous de la zone de l'accident et faites éloigner les personnes à proximité. Ne tentez pas d'intervenir vous-même. Ne fumez pas.



■ Alertez les secours (18 ou 112) en précisant : le lieu exact de l'accident, le moyen de transport en cause, la présence éventuelle de victimes, les phénomènes constatés (feu, explosion, fuite...), le code danger et le code matière.



■ Si un nuage toxique vient vers vous : ne restez pas dans l'axe du vent et du nuage.



■ Mettez-vous à l'abri rapidement dans le bâtiment le plus proche.



■ Lavez-vous en cas d'irritation et changez-vous si possible.



■ Respectez les consignes qui seront données par les services de secours.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Les risques météorologiques sont dûs à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Ces risques sont de différents ordres : orage, vents forts, fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule...

L'importance et l'ampleur de ces phénomènes peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humain, économique et environnemental.

MESURES DE PRÉVENTION MISES EN ŒUVRE

La procédure Vigilance Météo est une mission fondamentale confiée à Météo France. Elle a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 h. Le centre de météorologie de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance comportant 4 niveaux. Cette carte de vigilance est reprise par les médias en cas de niveaux oranges ou rouges et des tableaux de suivi nationaux et régionaux sont alors élaborés afin de couvrir le ou les phénomènes signalés.

- ❏ Fermeture préventive des parcs et jardins communautaires.
- ❏ Fermeture préventive d'espaces dangereux.
- ❏ Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale.
- ❏ Registre communal des personnes vulnérables (prévention de la canicule).
- ❏ Annulation / report de manifestations en raison des conditions climatiques.

+ *En savoir plus :*

<http://france.meteofrance.com/vigilance>

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE ?

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE

DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE

VENTS VIOLENTS

- Risque d'obstacles sur les voies de circulation.
- Risque de chutes de branches et d'objets divers.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Limitez vos déplacements.

- Risque de chutes de branches et d'objets divers.
- Voies impraticables.
- Évitez les déplacements.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

ORAGES

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Limitez vos déplacements.

- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les déplacements.
- Risque important d'inondation.

FORTES PRÉCIPITATIONS

- Limitez vos déplacements.
- Risque d'inondation.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Visibilité réduite.

- Évitez les déplacements.
- Risque d'inondation important.
- Ne traversez pas une zone inondée.
- Suivez les conseils des autorités.

NEIGE / VERGLAS

- Routes difficiles et trottoirs glissants.
- Privilégiez les transports en commun.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacement.
- Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière.

- Routes impraticables et trottoirs glissants.
- Évitez les déplacements sauf nécessaires en prévenant vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.
- Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière.

CANICULE

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h - 17h).

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Prenez des nouvelles de vos voisins et vos proches, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h - 17h).



LES COORDONNÉES UTILES

▪ **MAIRIE DE BOHARS :**

02 98 03 59 63
www.mairie-bohars.fr

▪ **MAIRIE DE BREST :**

02 98 00 80 80
www.brest.fr

▪ **MAIRIE DE GOUESNOU :**

02 98 07 86 90
www.gouesnou.fr

▪ **MAIRIE DE GUILERS :**

02 98 07 61 52
www.mairie-guilers.fr

▪ **MAIRIE DE GUIPAVAS :**

02 98 84 75 54
www.mairie-guipavas.fr

▪ **MAIRIE DU RELECQ-KERHUON :**

02 98 28 14 18
www.mairie-relecq-kerhuon.fr

▪ **MAIRIE DE PLOUGASTEL-DAOULAS :**

02 98 37 57 57
www.mairie-plougastel.fr

▪ **MAIRIE DE PLOUZANÉ :**

02 98 31 95 30
www.ville-plouzane.fr

▪ **BREST MÉTROPOLE OCÉANE :**

02 98 33 50 50
www.brest.fr

▪ **PRÉFECTURE DU FINISTÈRE :**

02 98 76 29 29
www.finistere.gouv.fr

Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

SAMU : 15

Météo France :

32 50 ou 08 92 68 02 29

www.meteo.fr



+ *En savoir plus :*

www.risques.gouv.fr

www.risquesmajeurs.fr

www.prim.net

GLOSSAIRE

- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.
- **DDRM** : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs. Document réalisé par le préfet qui regroupe les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département.
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
- **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.
- **PICS** : Plan InterCommunal de Sauvegarde.
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme.
- **POI** : Plan d'Opération Interne. Plan élaboré et mis en œuvre par l'industriel exploitant une installation classée présentant des risques particuliers pour les populations avoisinantes et pour l'environnement. Pour les installations nucléaires de base, on parle de PUI : Plan d'Urgence Interne.
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention.
- **PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques.
- **PSS** : Plan de Secours Spécialisé. Plan spécifique prescrit par le préfet et annexé au plan ORSEC. Il existe des PSS transport de matières dangereuses, pollutions marines...
- **PUI** : Plan d'Urgence Interne (voir POI).
- **RNA** : Réseau National d'Alerte.
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours (Sapeurs-Pompiers).
- **SEVESO** : Ville italienne victime d'un accident technologique en 1976 (rejet accidentel de dioxine) qui donna son nom aux directives relatives à la prévention des risques industriels majeurs.
- **SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (service de préfecture).
- **SIG** : Système d'Information Géographique permettant de créer, d'organiser et de présenter des données géoréférencées ainsi que de produire des plans et des cartes.
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses.

